

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00369
Numéro SIREN : 499 885 333
Nom ou dénomination : ALTONEO AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 3430

ALTONEO AUDIT
Société par actions simplifiée
Au capital de 260 665 euros
Siège social : 15 rue des Bordagers, 53810 CHANGE
499 885 333 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 10 heures, les associés de la société **ALTONEO AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à CHANGE (53810), 15 rue des Bordagers, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Olivier BOISNARD**, en sa qualité de co-gérant de la société **ALTONEO DEVELOPPEMENT**, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les trois quarts au moins des associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport de la Présidente,*
- *Autorisation de cessions d'actions entre associés.*
- *Autorisation d'un prêt d'action et agrément d'un nouvel associé,*
- *Démission du Directeur Général*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide d'agréer la cession par la SARL PREMIERE HEURE AUDIT au profit de la SARL ALTONEO DEVELOPPEMENT, associée, de 10 420 actions lui appartenant dans la Société au prix unitaire de 27,20 euros soit un montant total de 283 424 € payable ce jour par virement bancaire.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide d'agréer la cession par Monsieur Philippe HUET au profit de la SARL ALTONEO DEVELOPPEMENT, associée, de 7 actions lui appartenant dans la Société au prix unitaire de 27,20 euros soit un montant total de 190,40 € payable ce jour par virement bancaire.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe HUET de ses fonctions de Directeur général notifiée le 30 mai 2023 à la Présidente et à chacun des associés avec prise d'effet au 30/06/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente autorise le prêt à titre gratuit d'une (1) action de la SAS ALTONEO AUDIT conclu le 22 juin 2023 entre la SARL ALTONEO DEVELOPPEMENT et Monsieur Philippe HUET demeurant 22 rue Joachim Du Bellay 49000 ANGERS, Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la CRCC Ouest Atlantique.

Et agréée expressément Monsieur HUET Philippe en qualité de nouvel associé à compter du jour où le contrat de prêt sera signifié à la société ou du jour du dépôt d'un original du contrat de prêt au siège de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

La Présidente
La société ALTONEO DEVELOPPEMENT
Représentée par Monsieur Olivier
BOISNARD

DocuSigned by:
Olivier Boissard
D2090F83F8094F4...